

## DECISION TARIFAIRE N°80 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE

## POUR L'ANNEE 2015 DE

## IME DE THOUARS - 790003792

## Le Directeur Général de l'ARS Poitou-Charentes

VU	le Code de l'Action Sociale et des Familles;
----	--

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2014-1554 du 22/12/2014 de financement de la Sécurité Sociale pour 2015 publiée au Journal Officiel du 24/12/2014;

VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles;

VU l'arrêté ministériel du 30/04/2015 publié au Journal Officiel du 10/05/2015 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2015 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés;

VU la décision du directeur de la CNSA en date du 11/05/2015 publiée au Journal Officiel du 19/05/2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;

VU le décret du 6 mars 2014 portant nomination de Monsieur François MAURY en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Poitou-Charentes;

VU l'arrêté en date du 11/09/1967 autorisant la création de la structure IME dénommée IME DE THOUARS (790003792) sise 0, RTE DE VRINES, 79104, THOUARS et gérée par l'entité dénommée ADAPEI 79 (790009294);

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2014 par la personne

ayant qualité pour représenter la structure dénommée IME DE THOUARS (790003792) pour

l'exercice 2015;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 29/06/2015, par

l'ARS Poitou-Charentes;

Considérant l'absence de réponse de la structure;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 20/07/2015

**DECIDE** 

ARTICLE 1<sup>ER</sup> Pour l'exercice budgétaire 2015, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée IME DE THOUARS (790003792) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	298 860.00
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	949 839.00
	- dont CNR	1 600.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	84 747.19
	- dont CNR	0.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	1 333 446.19
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	1 221 470.62
	- dont CNR	1 600.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	16 547.89
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0.00
	Reprise d'excédents	95 427.68
	TOTAL Recettes	1 333 446.19

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €

ARTICLE 2 Pour l'exercice budgétaire 2015, la tarification des prestations de la structure dénommée IME DE THOUARS (790003792) est fixée comme suit, à compter du 01/09/2015;

MODALITES D'ACCUEIL	PRIX DE JOURNEE EN EUROS
Internat	0.00
Semi internat	82.77
Externat	0.00
Autres 1	0.00
Autres 2	0.00
Autres 3	0.00

ARTICLE 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 17, cours de Verdun, 33074, BORDEAUX Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture DEUX-SEVRES.

**ARTICLE 5** 

Le directeur général de l'agence régionale de santé Poitou-Charentes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « ADAPEI 79 » (790009294) et à la structure dénommée IME DE THOUARS (790003792).

FAIT A Poiti

,LE 28 JUIL. 2015

Le directeur général par de roation,

Le Directeur les Opérations, Directeur Genéral Adjoint,

François FRANSSE